



CODE RNCP : 38878

NIVEAU : Diplôme de niveau 4

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 01/09/2024

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2029

CODE NSF : 255

FORMACODE(S) : 24054 - 22499 - 24396

CODE ROME : F1602 - I1309 - H1504

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38878/>

PUBLIC

- Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.
- Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Modalités d'accès : Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage accès via inscription sur AFELNET
- Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

PRÉREQUIS

- Entrée en Seconde : Après une classe de Troisième générale
- Entrée en Première : Après avoir validé un CAP ou après une Seconde générale ou professionnelle être titulaire d'un CAP ou justifier d'un diplôme de niveau 3 (BEP) ou 4 dans le domaine de l'électricité
- Entrée en Terminale : après avoir suivi un cursus de Seconde et Première

Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- A l'issue, le/la jeune sera capable :
 - de mettre en œuvre et d'intervenir sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'Energie électrique,
 - de gérer des activités liées à la :
 - Préparation des opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance,
 - Réalisation
 - Mise en service
 - Maintenance
 - Communication

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le bac pro MELEC atteste un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire de s'insérer professionnellement, poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure, évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Le Bac Pro a pour objectif l'insertion professionnelle en tant qu'électricien.ne, électrotechnicien.ne, installateur.trice, technicien.ne.
Poursuite possible en BTS ATI

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage
- Participation aux événements du territoire
- Projets pédagogiques

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Théorie – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels - Parcours en mixite
- Cas pratique – mises en situation – jeux de rôle – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

📝 Épreuves d'examen ponctuelles

Épreuves orales, écrites et de mise en situation professionnelle avec validation totale et partielle par blocs de compétences

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

👤 Minimum 8 – maximum 12

DURÉE DE LA FORMATION

🕒 1850 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 36 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

📅 Début de la formation à compter de septembre

PROGRAMME

- U2 – Préparation d'une opération
- U3 – Réalisation d'une installation
- U32 – Livraison d'une installation
- U33 – Dépannage d'une installation
- U34 – Economie Gestion
- U35 – Prévention santé environnement
- U11 – Mathématiques
- U12 – Sciences Physiques et chimiques
- U4 – Langues
- U51 – Français
- U52 – Histoire Géographie et Enseignement moral et civique
- U6 – Arts appliqués
- U7 – Education Physique et Sportive

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ENTREPRISES

Secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures.

Réseaux (production, stockage, connexion des réseaux, transport, distribution, gestion de l'énergie électrique)

Infrastructures (aménagements routiers, urbains, des transports réseaux de communication)

Quartiers, zones d'activité, écoquartiers connectés

Bâtiments résidentiels, tertiaires, industriels (domotique, VDI, automatismes, équipements techniques)

Industrie (distribution et gestion de l'énergie liées au procédé, équipements industriels, industries connectées et cyber sécurisées)

Systèmes énergétiques autonomes et embarqués

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

👤 Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

🔧 Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :

handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

📄 Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 8866 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
100 %	33 %	100 %	100 %	100 %

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connu

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

📞 03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

relations-entreprises@baudimont.com